



**VILLE D'ANDENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

**SEANCE DU : 23 novembre 2020**

**Présent(e)s :**

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre  
MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins ;

MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOF, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN et Eddy SARTORI, Conseillers communaux ;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN

**9.10. Objet : Intercommunale Trans&Wall – projet éolien – souscription complémentaire.**

**Le Conseil,**

**En séance publique,**

Vu l'article 162, 2°, de la Constitution ;

Vu l'article 6, § 1er, VIII, 8°, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, en particulier les articles L1113-1, L1122-30, L 1124-40, § 1<sup>er</sup>, L1523- 11 et L 3131, § 4, 1° ;

Vu la circulaire du 21 janvier 2019 relative à la tutelle sur les actes des communes, provinces et organismes paraloaux - pièces justificatives;

Revu sa délibération du 4 novembre 2019 relative à la constitution et à l'approbation des statuts de l'intercommunale TRANS&WALL ;

Vu l'arrêté d'approbation de cette affiliation par l'arrêté ministériel du 23 décembre 2019 de Monsieur le Ministre des Pouvoirs locaux ;

Vu les statuts de l'intercommunale TRANS&WALL enregistrée sous le numéro 0739.943.615, tels que modifiés ;

Considérant que l'intercommunale TRANS&WALL a pour but de satisfaire les besoins de développement économique de ses actionnaires dans le domaine des énergies renouvelables à l'effet d'offrir aux communes et à leur population des alternatives énergétiques respectueuses de l'environnement et aptes à assurer la Transition écologique ;

Qu'elle peut s'intéresser et prendre part à tous projets de production, de stockage et de fourniture d'énergie ;

Qu'elle peut s'intéresser par voie d'association ou d'apport, dans toutes sociétés, associations ou entreprises dont l'objet est analogue ou connexe au sien ou susceptible de favoriser le développement de son entreprise ou de constituer pour elle une source de débouchés ;

Que dans ce contexte l'intercommunale propose de développer un projet de partenariat éolien ;

Qu'un crédit budgétaire a spécialement été dédié à ce projet dans le cadre de la modification budgétaire, n°1/2020, à concurrence de 800.000€ en vue de permettre de souscrire au projet ;

Vu l'avis de légalité n° 115 de Madame la Directrice financière émis en date du 30 octobre 2020 ;

Considérant qu'entretemps la MB 2020 prévoyant lesdits crédits a été approuvée ;

Après en avoir délibéré,

SUR LA PROPOSITION DU COLLEGE COMMUNAL ;

A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ;

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>**

De souscrire, à concurrence d'un montant de 800.000€, à l'augmentation de capital de la société intercommunale TRANS&WALL dans le cadre de la réalisation d'un projet éolien, en numéraire et en parts « A », destinée à la réalisation d'un projet « générique » de l'intercommunale « Trans&wall », tel que détaillé dans son courrier du 12 juin 2020 et relatif à la mise en place de projets éoliens au travers d'une ou plusieurs sociétés mixtes à créer entre l'intercommunale « Trans&wall » et un partenaire privé.

**Article 2 :**

De transmettre la présente délibération accompagnée de ses pièces justificatives à l'autorité de tutelle, aux fins d'approbation.

Une expédition conforme de la présente délibération sera également transmise à l'intercommunale TRANS&WALL pour information.

**Article 4 :**

Les crédits de dépenses nécessaires à la souscription des parts sont prévus à la MB 2020 sous l'article 552/812-51 « *Prise de participations pour - Projet éolien Trans & Wall* ».

**Article 5 :**

Une expédition conforme de la présente délibération est transmise pour suite voulue :

- à Madame Valérie DUCHESNE, Directrice financière ;
- à Monsieur Pascal TERWAGNE, Directeur juridique et territorial.

***Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.***

**LE DIRECTEUR GENERAL,**

**LE PRESIDENT,**

**R. GOSSIAUX**

**P. RASQUIN**

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

**LE DIRECTEUR GENERAL,**

**LE BOURGMESTRE,**

**R. GOSSIAUX**

**C. EERDEKENS**

Le Directeur général

Le Bourgmestre

Ronald GOSSIAUX

Claude EERDEKENS

## **Avis obligatoire de légalité**

### **I. VOLET RÉSERVÉ AU DEMANDEUR**

A compléter par le service gérant le dossier et à transmettre simultanément à la Directrice financière (en version papier et par mail sous format WORD) et au Secrétariat général (uniquement par mail).

#### A. Le demandeur

Service traitant : Direction du Service juridique communal  
Agent gestionnaire : Pascal TERWAGNE  
Tel/mail de contact : pascal.terwagne@ac.andenne.be  
Réf. : DSJ/PT.sr/2020.10.4797

#### B. Le projet : Intercommunale « TRANS & WALL »

##### **Description du projet :**

Pour rappel, l'Intercommunale AIEG s'est récemment scindée en vue de donner naissance à une nouvelle intercommunale dénommée « Trans & Wall » qui a repris les activités précédemment exercées par le GRD en matière notamment de production d'électricité dès lors qu'il s'agit d'une mission que le GRD ne peut plus légalement exercer.

Le Conseil communal est également invité à prendre connaissance des projets de l'intercommunale « Trans & Wall » visant au développement de projets éoliens au travers de la création d'une société commune d'investissement en partenariat avec Engie.

Dans le cadre de ce partenariat, la société « Trans & Wall » va procéder à une levée de fonds auprès de ses actionnaires.

Pour rappel, le Conseil communal a décidé lors de la plus récente modification budgétaire de prévoir un crédit budgétaire spécifique de 800.000 euros dédié à ce projet.

Il est à présent proposé à votre Conseil communal d'adopter une délibération expresse visant la souscription de parts A dans le cadre du projet dédié de l'intercommunale « Trans & Wall ».

L'avis de Madame la Directrice financière est sollicité dans le cadre de ce dossier.

#### C. Autorité(s) appelée(s) à statuer

Le Conseil communal  Le Collège communal

#### D. Impact budgétaire/financier :

En recettes  En dépenses

#### E. Informations budgétaires

Les crédits seront prévus après modification budgétaire sous l'article ???

F. Observations éventuelles

G. Si procédure d'urgence  
(Avis dans les cinq jours)

Motivation explicite de l'urgence : **Ce point passera au Conseil communal du 23 novembre**

H. Date de la demande : 27 octobre 2020

Le demandeur (signature)

## **II. VOLET RÉSERVÉ À LA DIRECTRICE FINANCIÈRE**

A transmettre au service demandeur (par mail) et, en copie, au Secrétariat général (sous format papier).

### A. Examen de la demande

Date de réception de la demande : 30/10/2020

Dossier complet

Dossier incomplet

Date de la demande d'informations complémentaires :

Dossier complet le :

Avis à remettre pour le : 09/10/2020

Avis remis le : 30/10/2020

### B. Avis de la Directrice financière

L'examen du dossier établi par Monsieur Pascal TERWAGNE, Directeur de la DJT, appelle l'observation suivante : d'un point de vue strictement budgétaire, les crédits de dépenses ont été prévus à la MB 2020 laquelle a été soumise au vote du Conseil communal le 12 octobre 2020. Ce n'est qu'après approbation de celle-ci par la Tutelle que la décision du Conseil pourra être notifiée à Trans & Wall et les dépenses en ce dossier être effectuées.

Compte tenu de ce qui précède, je réserve mon avis.



Valérie DUCHESNE  
Directrice financière

